

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE



NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Concerne : L'exploitation et la gestion de la Centrale de Kakobola

- **Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État ;**
« Avec l'expression de mes hommages les plus déférents »
- **Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;**
« Avec l'assurance de ma très haute considération »
- **Excellences, Mesdames et Messieurs, les membres du Gouvernement**

Novembre 2025

4

1. Contexte

- Consécutivement à la demande de fonds sollicité par le Gouvernement de la RDC auprès du Gouvernement indien en 2009, les travaux de construction de la centrale hydroélectrique de Kakobola ont été financés conjointement par le Gouvernement de la RDC et le Gouvernement Indien au travers d'Eximbank of India. En octobre 2010, ces travaux ont été confiés à la société Angelique Intenational Limited « AIL », pour la construction d'une centrale d'une capacité de 10,5 MW sur la rivière Lufuku ;
- A ce jour, l'état des lieux des travaux se présente comme suit :
 - (i) Les travaux de la centrale équipée des 3 groupes de 3,5 MW chacun soit une puissance totale de 10,5 MW sont complètement achevés. La centrale est sous le gardiennage de la société AIL son constructeur. Ce dernier attend l'achèvement des lignes de transport pour lui permettre d'effectuer les essais usuels, et en l'occurrence ceux à charges utiles.
 - (ii) Les travaux de construction des lignes d'évacuation de l'énergie produite par la centrale vers la ville de Kikwit et les Cités de Gungu et d'Idiofa ainsi que vers leurs environs (Mission Aten, Mission Totshi, Batshamba), sont exécutés par le consortium MOHAN Energy Corporation-POWER Structure Pvt Ltd.
 - (iii) Les travaux réalisés par les entreprises AIL, MEC-APSPL (JV) et Wapcos (Ingénieur conseil) ont confirmé que la centrale et ses infrastructures connexes (poste de PK600, lignes vers Gungu et Idiofa) sont prêtes pour les essais dès que les prérequis financiers et administratifs auront été levés (cf. annexe 1).
- Le projet est techniquement achevé à plus de 95 %, mais la centrale demeure non mise en service depuis plus de huit ans, en raison de blocages financiers, administratifs et contractuels persistants (cf. annexe 2).

*J'ai l'honneur d'informer le Conseil que, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, les prérequis techniques et financiers sans cesse soulevés ont été levés, ouvrant ainsi la voie à la mise en service définitive de la centrale hydroélectrique de Kakobola ; toutefois, **le recrutement, dans les délais requis, de l'exploitant chargé d'assurer la gestion durable de l'ouvrage demeure.***

- En 2018, le groupement Électricité du Congo - Hydrokwilu (EDC-HK) avait manifesté son intérêt pour l'exploitation de la centrale, et a obtenu l'autorisation spéciale de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en janvier 2019.
- En septembre 2023, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité (MRHE) a sollicité du Premier Ministre l'approbation dudit contrat. Toutefois, en 2024, le Cabinet du Premier Ministre a



conclu que la procédure retenue aurait dû relever du cadre des Partenariats Public Privé (PPP), ce qui rend le contrat juridiquement inapplicable en l'état.

- En septembre 2025, Son Excellence Madame la Première Ministre a renvoyé le dossier au MRHE afin d'y réserver une suite conforme à la loi. Depuis lors, plusieurs opérateurs nationaux et internationaux ont exprimé leur intérêt et ont été reçus pour des visites techniques.

2. Institutions / structures concernées

- Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité- MRHE
- Ministère des Finances
- Groupement EDC- Hydrokwilu
- Opérateurs privés requérants
- Gouvernorat du Kwilu

3. Avantages

Le recours à l'entente directe permettrait d'accélérer la mise en service de la centrale en évitant les délais d'un appel d'offres classique et en sécurisant rapidement un exploitant compétent, dans un contexte de délais très resserrés, afin de préserver les intérêts de l'État et la qualité du service public.

Pour la bonne gouverne du Conseil des Ministres, j'ai entrepris de constituer du 09/12/2025, la veille de l'arrivée du Chef de l'État dans la Province du Kwilu jusqu'au 09/01/2026, avec le soutien de la Société MEC, une génératrice thermique comme Backup qui permettra à la population de Kikwit de passer toute la période des fêtes avec l'électricité, en attendant la connexion qui sera faite avec le réseau par le recrutement de la Société d'exploitation.

4. RECOMMANDATIONS

Vu *le caractère stratégique* que revêt la Centrale Kakobola en raison de l'état de la desserte électrique dans la Province du Kwilu où des infrastructures énergétiques sont quasi-inexistantes, je demande au Conseil de m'autoriser à recourir à l'entente directe, conformément à l'article 39 de la Loi n°14/011 modifiée, pour l'octroi du contrat d'exploitation et de gestion de la centrale hydroélectrique de Kakobola, avec constitution d'un consortium des requérants acceptant de s'y engager.

Fait à Kinshasa, le

Aimé SAKOMBI MOLENDU

